

Dispositifs anti refoulement et règlementation réseaux

02/10/2020



Règlementation assainissement



Règlement sanitaire départemental



Article 44 – Protection contre le reflux des eaux d'égout

En vue d'éviter le reflux des eaux d'égout dans les caves, sous-sols et cours lors de l'élévation exceptionnelle de leur niveau jusqu'à celui de la voie publique desservie, les canalisations d'immeubles en communication avec les égouts et notamment leurs joints sont établis de manière à résister à la pression correspondante. De même tous regards situés sur des canalisations à un niveau inférieur à celui de la voie vers laquelle se fait l'évacuation doivent être normalement obturés par un tampon étanche résistant à ladite pression. Lorsque des appareils d'utilisation sont installés à un niveau tel que leur orifice d'évacuation se trouve situé au-dessous de ce niveau critique, toutes dispositions doivent être prises pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées provenant de l'égout en cas de mise en charge de celui-ci.

RETEX



RÈGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Règlement SDEA



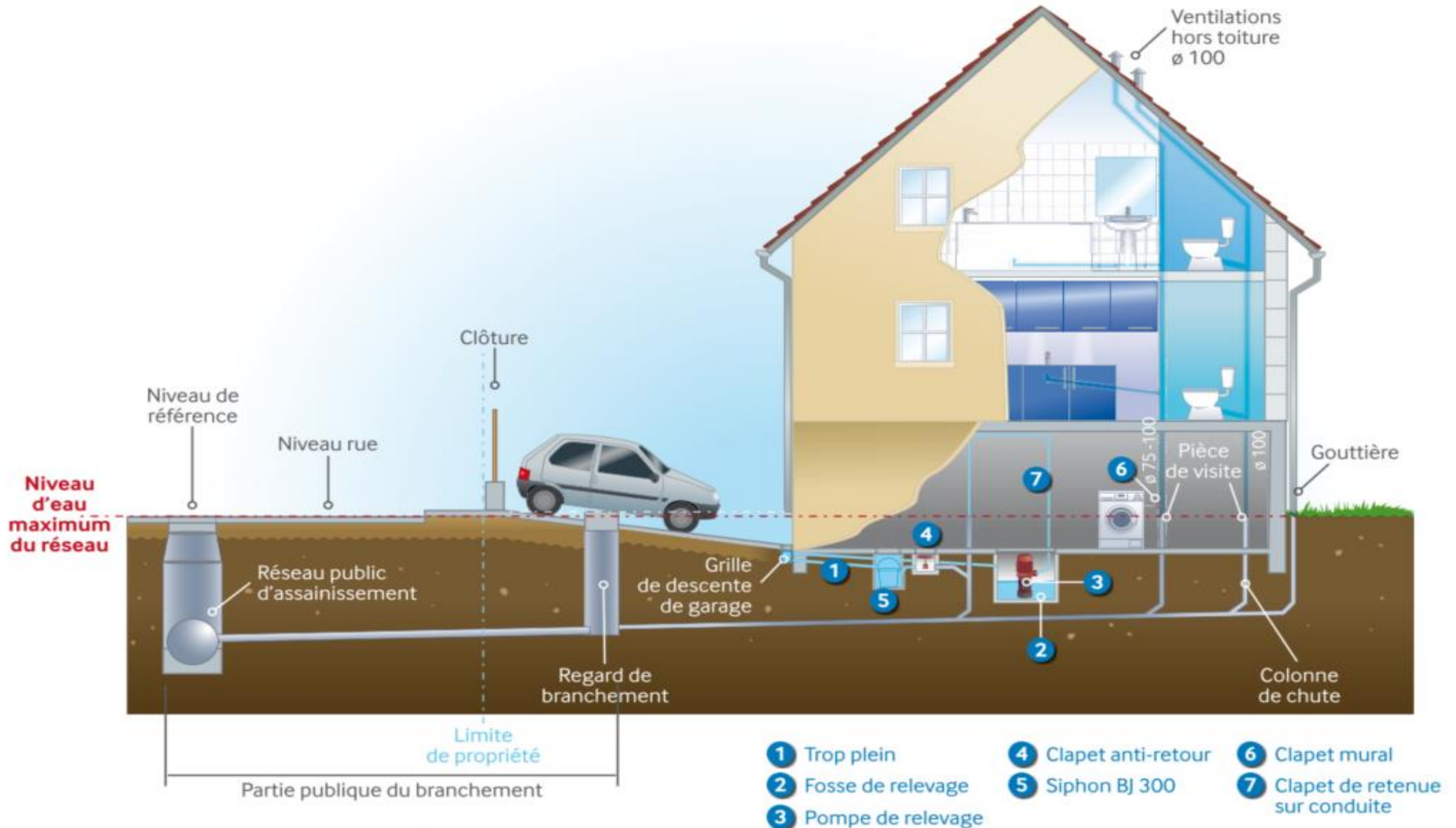
Référence :
niveau de
la rue

Clapet « autant que nécessaire »

Pompage des appareils en dessous du niveau de la rue (habitabilité déconseillée)

Modification début 2021 : référence = max (niveau de la rue ; cote PHE)

Eaux pluviales : gestion à la parcelle



Niveau d'eau maximum du réseau

Niveau de référence

Niveau rue

Clôture

Ventilations hors toiture ø 100

Gouttière

Réseau public d'assainissement

Grille de descente de garage

Pièce de visite ø 75-100

Colonne de chute

Regard de branchement

Limite de propriété

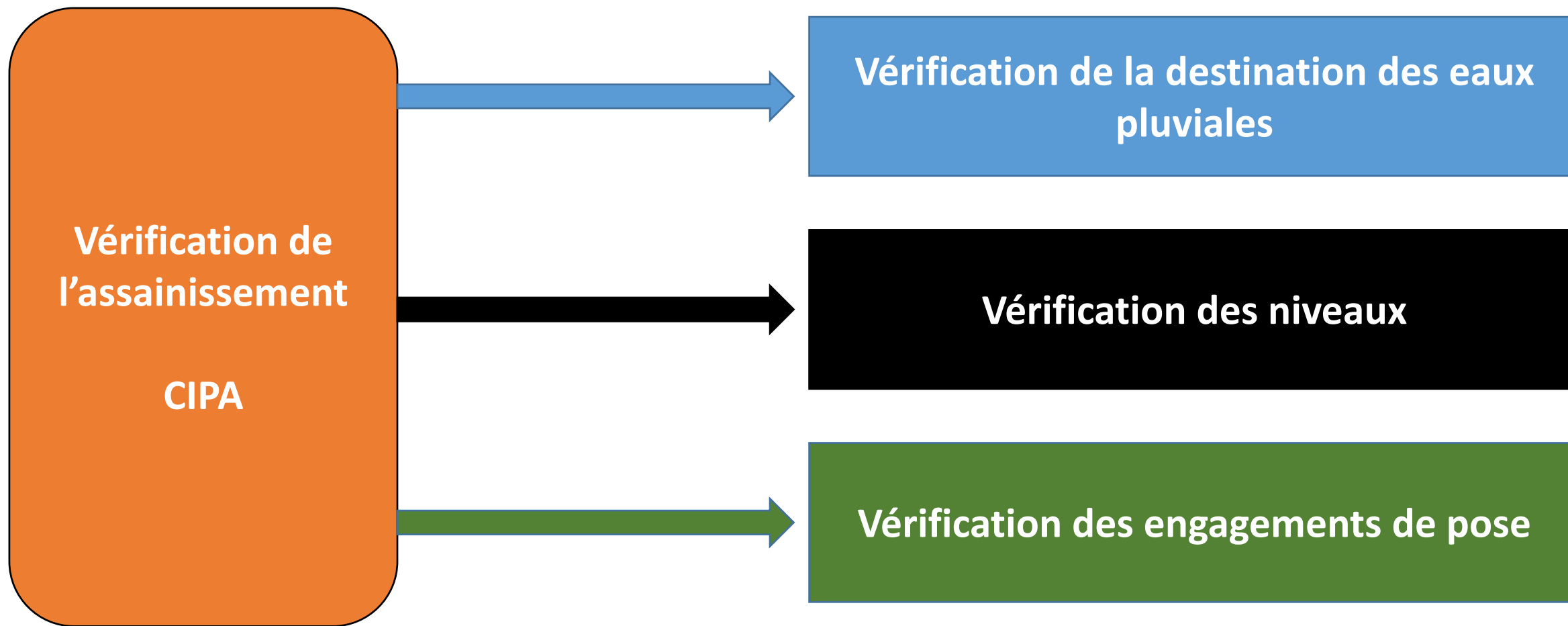
Partie publique du branchement

- 1 Trop plein
- 4 Clapet anti-retour
- 6 Clapet mural
- 2 Fosse de relevage
- 5 Siphon BJ 300
- 7 Clapet de retenue sur conduite
- 3 Pompe de relevage

SDEA



Visites de conformité : neuf



Visites de conformité : existant



**Vérification de
l'assainissement**

Notaires

**Vérification du raccordement des eaux
pluviales et usées**

**Vérification de
l'assainissement**

**Enquêtes suite
incident**

Vérification des niveaux / rapport rue

**Vérification de la protection des
raccordements / règlement**